



(11) **EP 2 251 275 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
17.11.2010 Bulletin 2010/46

(51) Int Cl.:
B65D 51/24^(2006.01) B65D 43/02^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **10162140.7**

(22) Date de dépôt: **06.05.2010**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA ME RS

(30) Priorité: **13.05.2009 FR 0953160**

(71) Demandeur: **Lagrange
69390 Vourles (FR)**

(72) Inventeurs:
• **Lagrange, Charles
69004, LYON (FR)**
• **Thomas, Marie
69007, LYON (FR)**

(74) Mandataire: **Chevalier, Renaud Philippe et al
Cabinet Germain & Maureau
BP 6153
69466 Lyon Cedex 06 (FR)**

(54) **Couvercle pour la fermeture d'un pot de préparation de yaourt ou de fromage blanc**

(57) L'invention concerne un couvercle (7) pour la fermeture d'un pot (1) de préparation de yaourt (2) ou de fromage blanc, comportant un logement destiné à l'insertion d'un col (5) du pot (1) de préparation de yaourt (2), le logement étant délimité par une paroi latérale (8) et une paroi de fond (9), la surface intérieure de la paroi latérale (8) étant équipée de moyens de fixation destinés à coopérer avec des moyens de fixation complémentai-

res (6) du col (5) du pot (1). La paroi de fond (9) présente une surface externe (10) sur laquelle est fixée une étiquette (12) dont le revêtement (14) permet de recevoir des inscriptions (15) effaçables à sec, la surface externe (10) de la paroi de fond (9) étant équipée d'un rebord périphérique (11) entourant, au moins en partie, le bord (13) de l'étiquette (12).

Description

[0001] L'invention concerne un couvercle pour la fermeture d'un pot de préparation de yaourt ou de fromage blanc.

[0002] La fabrication domestique d'un yaourt est généralement réalisée à l'aide d'une yaourtière à l'intérieur de laquelle sont disposés des pots remplis d'une préparation à base de lait. La yaourtière comporte classiquement une base chauffante et régulée en température, définissant un logement pour un ou plusieurs pots, surmontée d'un couvercle. La yaourtière se comporte à la manière d'une étuve et transforme la préparation contenue dans les pots en yaourt.

[0003] Après un temps de chauffage prédéfini, les yaourts sont sortis de la yaourtière, les pots étant fermés à l'aide de couvercles puis placés au réfrigérateur.

[0004] Lors du chauffage, les couvercles ne sont pas montés sur les pots, de manière à permettre à la condensation ainsi formée de pouvoir s'échapper de chaque pot.

[0005] La fabrication d'un fromage blanc est réalisée, à l'intérieur d'une faisselle. La préparation de la faisselle se déroule suivant les étapes suivantes.

[0006] Tout d'abord du fromage blanc, ainsi que de la présure, sont ajoutés à du lait entier. Cette préparation repose ensuite pendant 50 à 60 minutes, de manière à faire cailler le lait, afin qu'il ait la consistance d'un yaourt.

[0007] La préparation est alors composée de lait caillé, qui constitue le fromage blanc, et d'un liquide d'aspect jaunâtre appelé sérum ou petit-lait. Cette préparation est découpée puis est ensuite disposée à la louche dans une faisselle.

[0008] Une faisselle est un moule présentant des ouvertures permettant l'égouttage de la préparation. La faisselle est disposée à l'intérieur d'un pot et permet de séparer le lait caillé, qui reste dans la faisselle et prend la forme de cette dernière, du sérum qui s'écoule dans le récipient. Le pot est fermé par un couvercle.

[0009] Lorsque les produits ne sont pas consommés immédiatement, il est important de pouvoir déterminer avec précision à quelle date ils ont été fabriqués, afin d'évaluer leur date de péremption. Il peut également être utile d'indiquer le type de produits fabriqué.

[0010] A cet effet, une première solution consiste à écrire directement sur le pot.

[0011] Les yaourtières et machines de fabrication de fromage classiques sont livrées avec leurs propres pots et couvercles, ces derniers étant réutilisables. Il est donc préférable d'éviter de réaliser des inscriptions sur les pots ou sur les couvercles.

[0012] Une solution consiste à utiliser un dispositif permettant de dater la fabrication du yaourt, tel que celui décrit dans le document FR 2 829 906. Ce dispositif comporte un disque dans lequel est ménagée une lumière. Le disque est monté pivotant par rapport à une embase sur laquelle des chiffres sont inscrits. La lumière est disposée en regard des chiffres de l'embase de sorte que

l'utilisateur peut placer le disque en fonction de la date du jour, alors affichée au travers de la lumière.

[0013] D'autres dispositifs dateurs sont connus des documents US 6 938 768 et US 3 818 858.

5 [0014] Ce type de dispositif est complexe et coûteux. En outre, il est difficile de pouvoir les laver puisque des saletés peuvent s'introduire dans les interstices situés entre les parties mobiles les unes par rapport aux autres.

10 [0015] Il est également connu du document FR 2 908 548 de disposer une étiquette magnétique sur la face supérieure d'un couvercle métallique d'un pot de confiture. L'étiquette magnétique présente une surface externe permettant de réaliser des inscriptions effaçables à sec.

15 [0016] Il est alors possible d'inscrire la date du jour à l'aide d'un stylo approprié.

[0017] Ce type d'étiquette ne peut toutefois pas être utilisé dans le cas d'un pot de préparation de yaourt puisque ces derniers sont généralement réalisés en matériau synthétique, et donc non magnétiques.

20 [0018] En outre, ces étiquettes peuvent être retirées facilement par erreur, lors de la manipulation des pots.

[0019] L'invention vise à remédier à ces inconvénients en proposant un couvercle permettant de dater de manière fiable et économique les pots de yaourt ou de fromage blanc, tout en permettant une réutilisation du dispositif de marquage.

25 [0020] A cet effet, l'invention concerne un couvercle pour la fermeture d'un pot de préparation de yaourt ou de fromage blanc, comportant un logement destiné à l'insertion d'un col du pot, le logement étant délimité par une paroi latérale et une paroi de fond, la surface intérieure de la paroi latérale étant équipée de moyens de fixation destinés à coopérer avec des moyens de fixation complémentaires du col du pot, **caractérisé en ce que** la paroi de fond présente une surface externe sur laquelle est fixée une étiquette dont le revêtement permet de recevoir des inscriptions effaçables à sec, la surface externe de la paroi de fond étant équipée d'un rebord périphérique entourant, au moins en partie, le bord de l'étiquette.

30 [0021] L'étiquette permet ainsi de pouvoir écrire, de façon non permanente, la date du jour ou tout autre type d'inscription. En outre, le rebord périphérique permet d'éviter le retrait ou l'arrachage accidentel de l'étiquette, ce rebord couvrant le bord de l'étiquette.

35 [0022] Selon une caractéristique de l'invention, le rebord présente une section arrondie.

[0023] Avantagusement, l'étiquette est fixée sur la surface externe de la paroi de fond à l'aide d'un adhésif.

40 [0024] Cette caractéristique permet de pouvoir autoriser la fixation de l'étiquette sur tout type de couvercle, et en particulier sur des couvercles non métalliques. En outre, une telle étiquette ne peut pas être retirée de manière accidentelle.

45 [0025] Selon une possibilité de l'invention, les moyens de fixation de la surface interne de la paroi latérale comportent un taraudage.

[0026] Dans ce cas, le col du pot de préparation de yaourt ou de fromage blanc est équipé d'un filetage complémentaire.

[0027] L'invention concerne également un ensemble comportant un pot de yaourt ou de fromage blanc muni d'un col, **caractérisé en ce qu'**un couvercle selon l'invention est fixé sur le col.

[0028] De toute façon, l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de ce couvercle et de cet ensemble.

Figure 1 est une vue en perspective, de dessus, d'un pot de yaourt et du couvercle selon l'invention ;

Figure 2 est une vue correspondant à la figure 1, sur laquelle le couvercle est monté sur le pot, des inscriptions étant écrites sur l'étiquette ;

Figure 3 est une vue de dessus du couvercle, illustrant l'étape d'effacement des inscriptions ;

Figure 4 est une vue correspondant à la figure 3, illustrant l'étape d'écriture ou de réécriture sur l'étiquette.

Figure 5 et 6 sont deux vues correspondant respectivement aux figures 1 et 2 dans le cas d'un pot de fromage blanc.

Les figures 1 et 2 illustrent un pot 1 en verre ou en matériau synthétique contenant une préparation 2 à base de lait, pour la réalisation d'un yaourt à l'aide d'une yaourtière, ou un yaourt déjà réalisé.

[0029] Le pot 1 comporte une base 3 à partir de laquelle s'étend une paroi latérale 4 de forme sensiblement cylindrique surmontée d'un col 5 de diamètre inférieur à celui de la paroi latérale 4. Le col 5 est équipé d'un filetage 6 permettant la fixation d'un couvercle 7 en matériau synthétique.

[0030] Le couvercle 7 comporte un logement ouvert vers le bas, délimité par une paroi latérale 8 et une paroi de fond 9. La surface intérieure de la paroi latérale 8 présente un taraudage (non visible) destiné à coopérer avec le filetage 6 du col 5. La paroi externe 10 du fond 9, c'est-à-dire sa paroi tournée vers le haut, présente un rebord périphérique 11 de section arrondie.

[0031] Une étiquette 12 de forme générale circulaire et de diamètre correspondant à celui de la paroi de fond 9, est collée sur la paroi externe 10 du fond 9, le bord 13 de l'étiquette 12 étant entourés par le rebord périphérique 11. La surface inférieure de l'étiquette 12 est préencollée. La surface supérieure 14 de l'étiquette est munie d'un revêtement permettant de recevoir des inscriptions effaçables à sec. Un tel revêtement est par exemple connu sous la marque Velleda. Un tel revêtement est également décrit dans le document FR 2 833 624.

[0032] Comme cela est illustré aux figures 2 et 4, il est possible d'écrire tout type d'information 15 sur l'étiquette 12 à l'aide d'un stylo spécifique 16 prévu à cet effet, couramment vendu dans le commerce. Les informations ap-

portées 15 peuvent notamment être la date de fabrication ou la date de péremption, ou le type de yaourt fabriqué. Après consommation du yaourt, les informations peuvent être effacées à l'aide d'un chiffon sec 17, le pot 1 et le couvercle 7 pouvant être lavés avant une nouvelle utilisation.

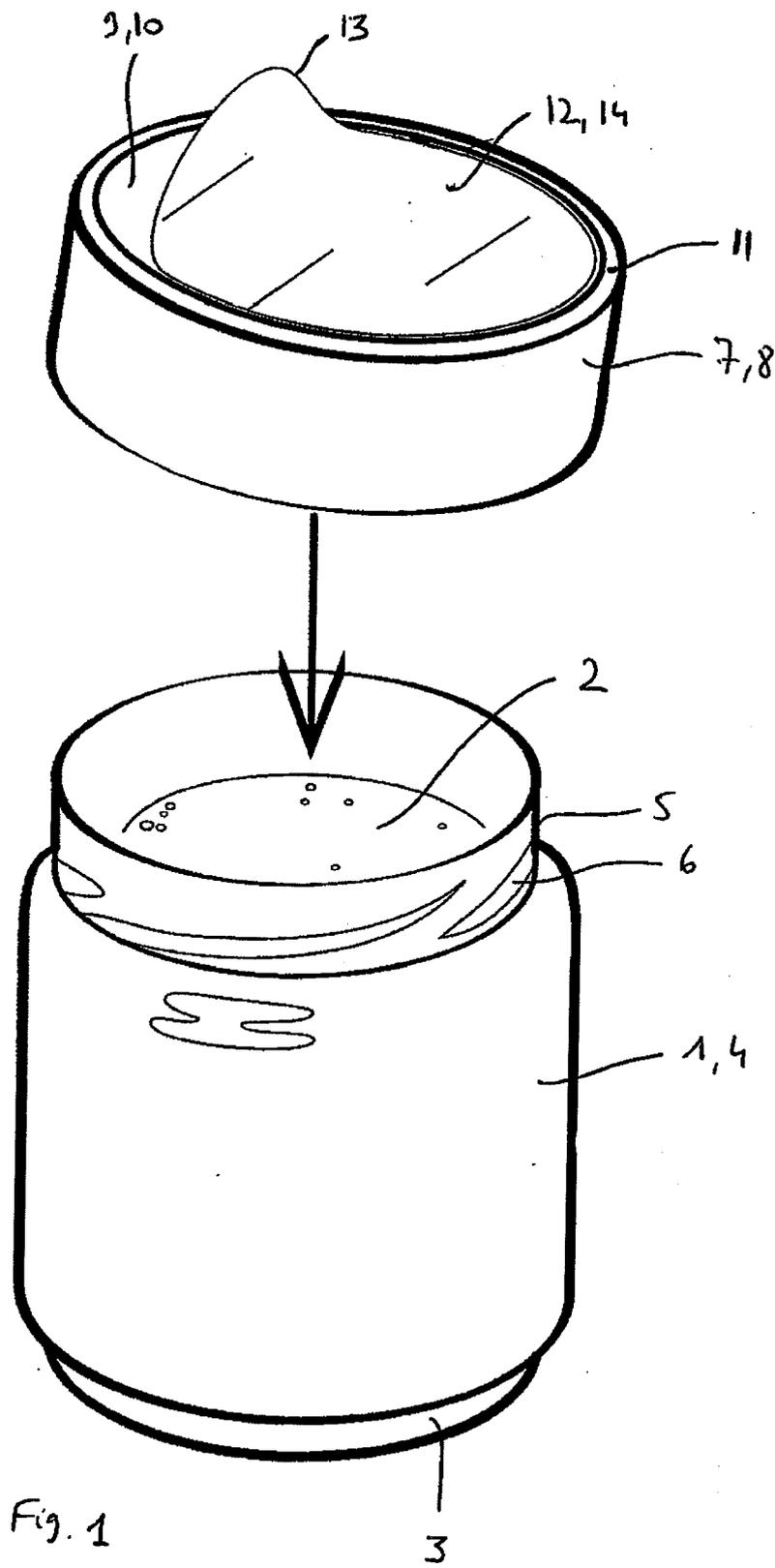
[0033] Les figures 5 et 6 correspondant respectivement aux figures 1 et 2 représentent un pot 1 pour un fromage blanc. Pour des raisons de cohérence, les mêmes éléments sont désignés par les mêmes références que précédemment. La différence essentielle dans cette seconde forme d'exécution est que le fromage blanc est à l'intérieur d'une faisselle 18 qui comportent des ouvertures, est elle-même montée dans le pot 1.

[0034] L'utilisation du couvercle 7 du pot, qui est fixé par encliquetage, et notamment le marquage de l'étiquette 12, est réalisée comme précédemment.

[0035] Comme il va de soi, l'invention ne se limite pas à la seule forme d'exécution de ce couvercle, décrite ci-dessus à titre d'exemple, mais elle embrasse au contraire toutes les variantes.

Revendications

1. Couvercle (7) pour la fermeture d'un pot (1) de préparation de yaourt (2), comportant un logement destiné à l'insertion d'un col (5) du pot (1), le logement étant délimité par une paroi latérale (8) et une paroi de fond (9), la surface intérieure de la paroi latérale (8) étant équipée de moyens de fixation destinés à coopérer avec des moyens de fixation complémentaires (6) du col (5) du pot (1), **caractérisé en ce que** la paroi de fond (9) présente une surface externe (10) sur laquelle est fixée une étiquette (12) dont le revêtement (14) permet de recevoir des inscriptions (15) effaçables à sec, la surface externe (10) de la paroi de fond (9) étant équipée d'un rebord périphérique (11) entourant, au moins en partie, le bord (13) de l'étiquette (12).
2. Couvercle selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le rebord (11) présente une section arrondie.
3. Couvercle selon l'une des revendications 1 ou 2, **caractérisé en ce que** l'étiquette (12) est fixée sur la surface externe (10) de la paroi de fond (9) à l'aide d'un adhésif.
4. Couvercle selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** les moyens de fixation de la surface interne de la paroi latérale (8) du couvercle comportent un taraudage.
5. Ensemble comportant un pot de yaourt (1) ou de fromage blanc muni d'un col (5), **caractérisé en ce qu'**un couvercle (7) selon l'une des revendications 1 à 4 est fixé sur le col (5) du pot.



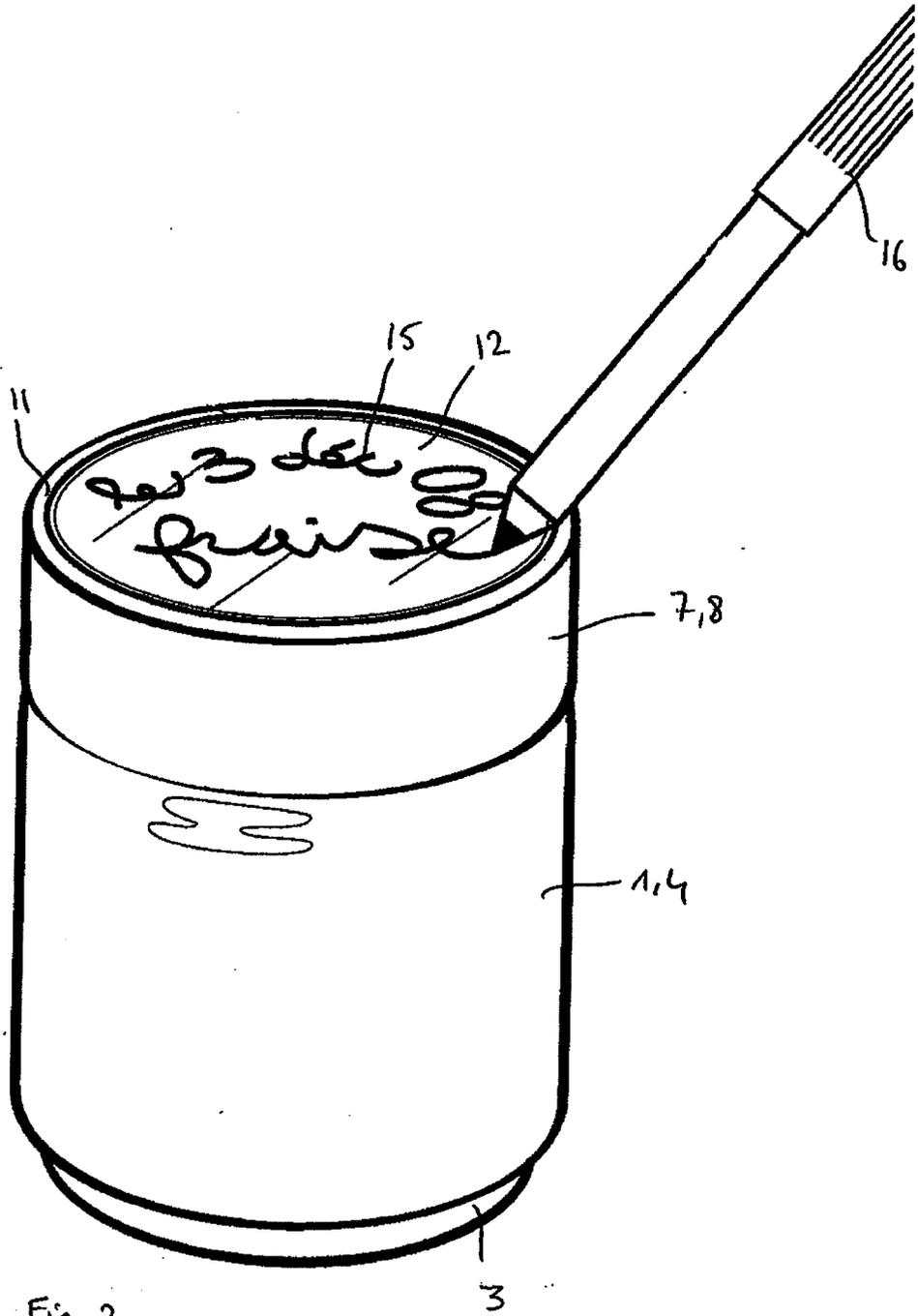


Fig. 2

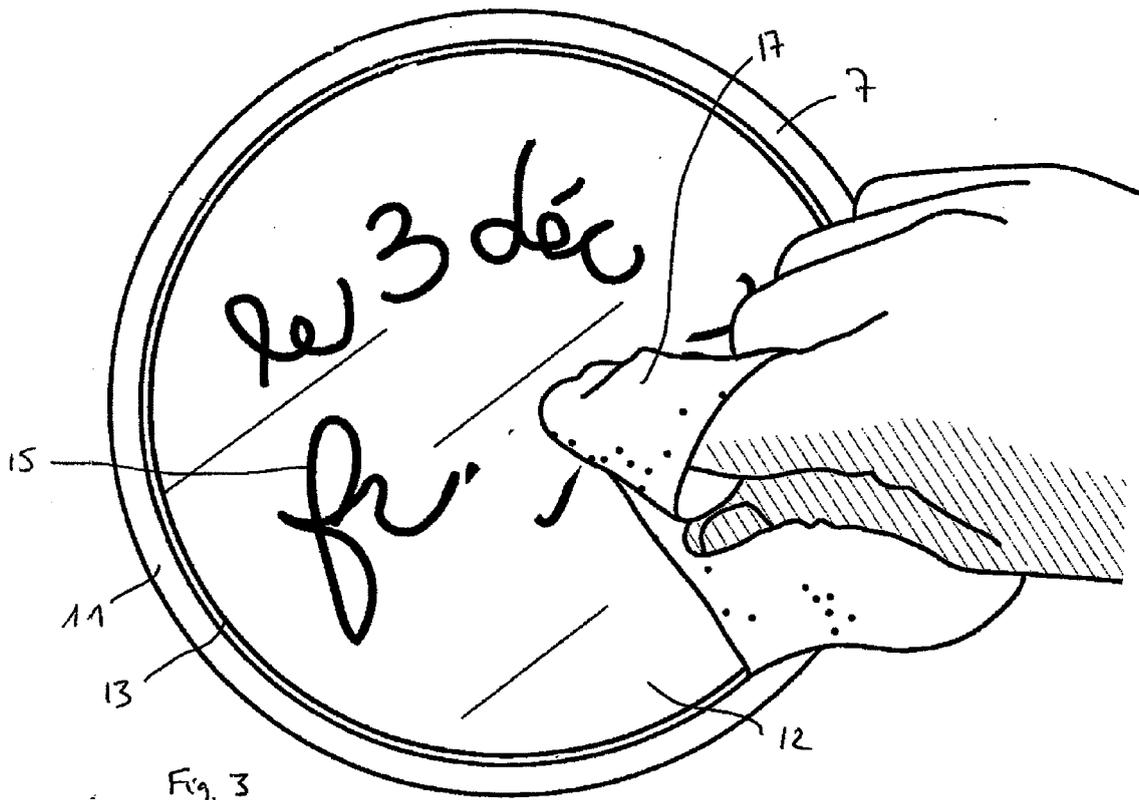


Fig. 3

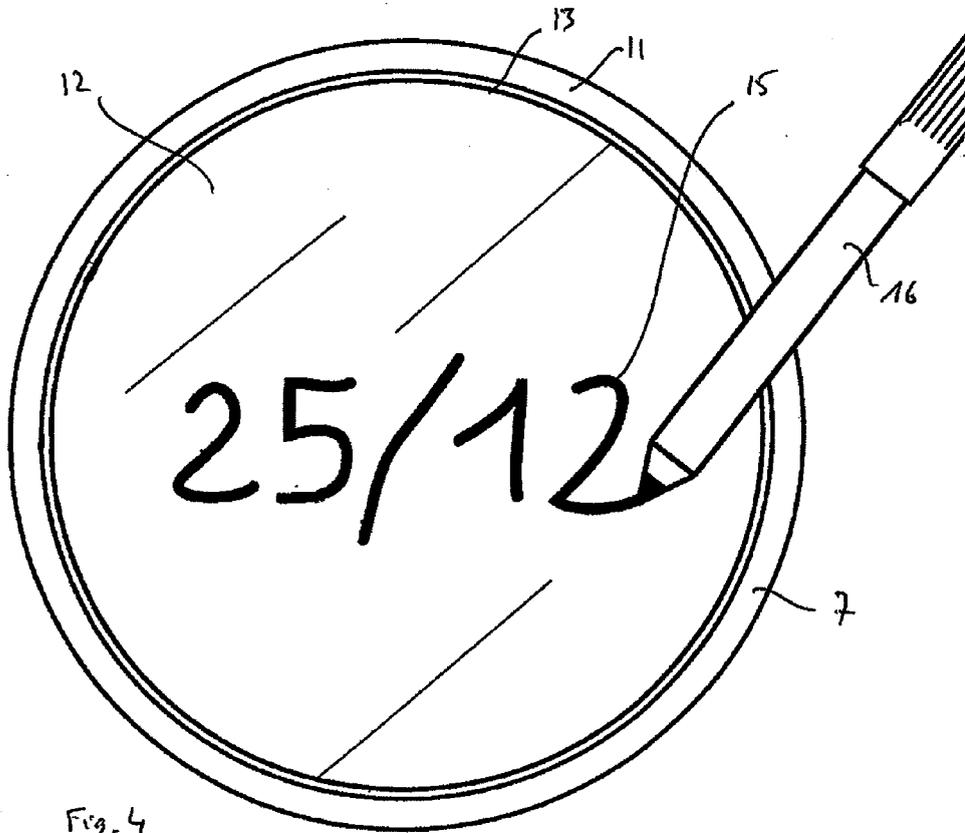


Fig. 4

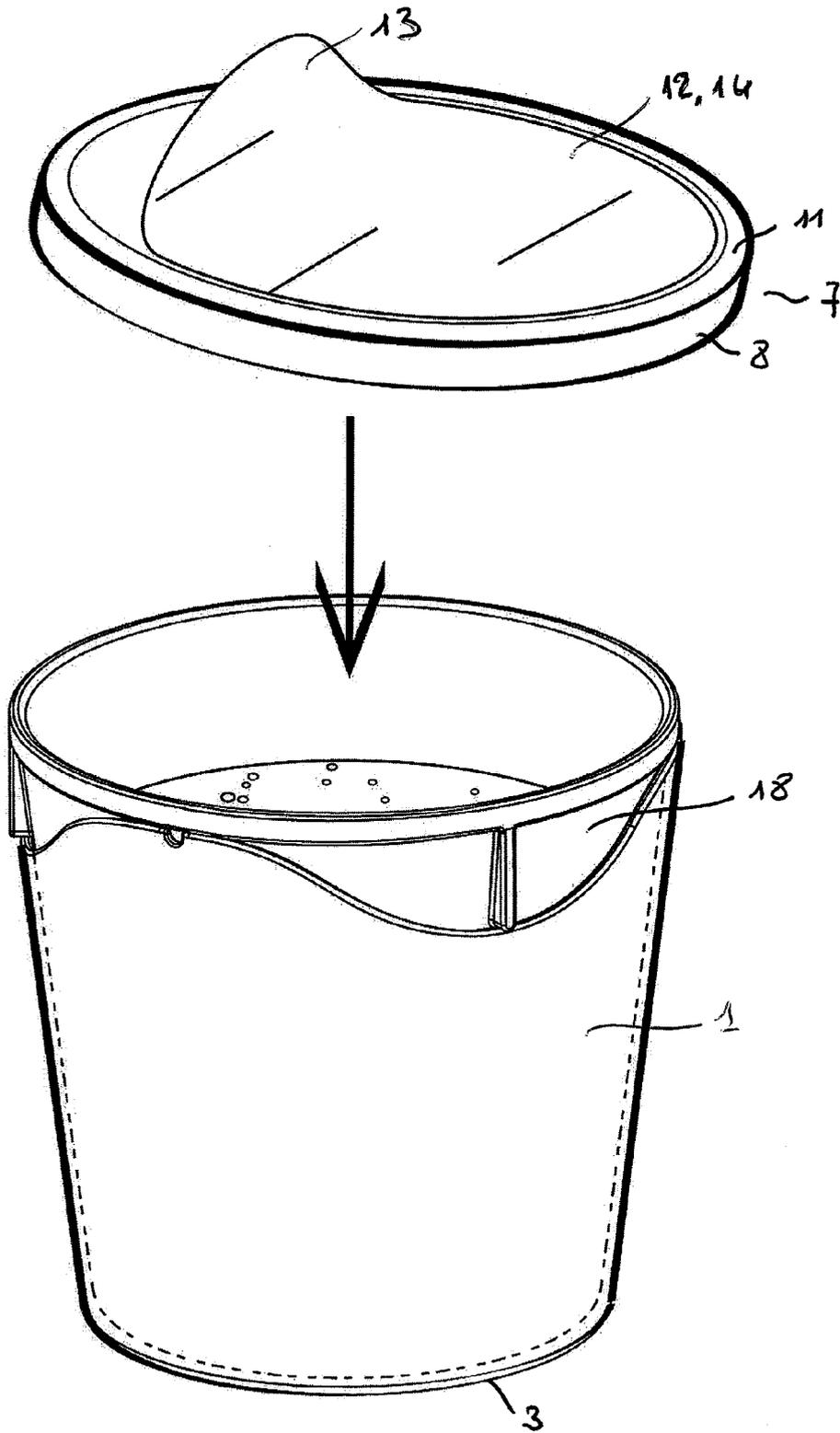


Fig 5



Fig 6



Europäisches
Patentamt
European
Patent Office
Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 10 16 2140

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS				
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)	
A	US 5 896 811 A (YAOW TZU-CHIANG [TW] ET AL) 27 avril 1999 (1999-04-27) * le document en entier *	1-5	INV. B65D51/24 B65D43/02	
A	US 2003/155353 A1 (TUCKER EDWARD [US] TUCKER EDWARD [US] ET AL) 21 août 2003 (2003-08-21) * alinéa [0138] - alinéa [0138] *	1		
A	EP 1 609 729 A1 (IMPRESS GROUP BV [NL]) 28 décembre 2005 (2005-12-28) * alinéa [0029]; figure 4b *	1		
A	GB 14483 A A.D. 1912 (HUEBNER WILHELM CARL LOUIS KNO [DE]) 17 octobre 1912 (1912-10-17)	1		
A	US 2005/236293 A1 (TURVEY ROBERT R [US] ET AL) 27 octobre 2005 (2005-10-27) * abrégé; figures *	1		
A	US 2005/160640 A1 (ANDERSON JAMES S [US]) 28 juillet 2005 (2005-07-28)	1		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
A	US 5 727 818 A (SCHMEIDA PETER [US]) 17 mars 1998 (1998-03-17)	1		B65D A23C
A	GB 2 280 418 A (ASHMORE MARK [GB]) 1 février 1995 (1995-02-01)	1		
A,D	FR 2 908 548 A1 (ANDRE JEAN FRANCOIS NICOLAS [FR]) 16 mai 2008 (2008-05-16)	1		
A,D	US 3 818 858 A (KRAMER H ET AL) 25 juin 1974 (1974-06-25)	1		
	-/--			
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications				
1	Lieu de la recherche La Haye	Date d'achèvement de la recherche 31 août 2010	Examineur Serrano Galarraga, J	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant		

EPO FORM 1503 03.02 (P04C02)



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 10 16 2140

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A,D	US 2003/015450 A1 (FERRETTI BRUNO [US] ET AL FERRETTI BRUNO R [US] ET AL) 23 janvier 2003 (2003-01-23) -----	1	
A,D	WO 03/026433 A1 (SEB SA [FR]) 3 avril 2003 (2003-04-03) -----	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 31 août 2010	Examineur Serrano Galarraga, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.02 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 10 16 2140

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

31-08-2010

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5896811	A	27-04-1999	AUCUN	
US 2003155353	A1	21-08-2003	US 2003155354 A1	21-08-2003
EP 1609729	A1	28-12-2005	WO 2006000318 A1	05-01-2006
GB 191214483	A	17-10-1912	AUCUN	
US 2005236293	A1	27-10-2005	CA 2503128 A1	27-10-2005
US 2005160640	A1	28-07-2005	AUCUN	
US 5727818	A	17-03-1998	AUCUN	
GB 2280418	A	01-02-1995	AUCUN	
FR 2908548	A1	16-05-2008	AUCUN	
US 3818858	A	25-06-1974	AUCUN	
US 2003015450	A1	23-01-2003	CA 2302079 A1 US 2002005368 A1	26-09-2000 17-01-2002
WO 03026433	A1	03-04-2003	FR 2829906 A1	28-03-2003

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2829906 [0012]
- US 6938768 B [0013]
- US 3818858 A [0013]
- FR 2908548 [0015]
- FR 2833624 [0031]